



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2020

Excusé: Michel SAULO

Absentes: Marie France MARTIN, Véronique CLUTIER, Carole PARAT

Une douzaine de personnes dans l'assistance dont 2 enfants du Conseil Municipal des Enfants ( sur une partie du CM)

Désignation à l'unanimité de Cathy SOUMILLE comme secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2019 à l'unanimité

### 1 Nouveau nom de l'impasse des écoles

Suite aux travaux d'aménagement de la circulation, l'impasse des écoles est devenue une rue. Il a été proposé aux enfants du Conseil Municipal des Enfants de choisir un nom en remplacement de celui d'Impasse qui ne correspond plus. Après réflexion et mini référendum auprès des enfants de l'école, le CME propose de retenir « Rue des écoliers »

Nous sommes d'accord avec ce choix. Par contre, nous réitérons notre souhait d'avoir davantage d'informations sur les actions menées par le CME et sur les suggestions recensées dans la boîte à idées qu'ils ont installée devant l'école.

Nous votons POUR cette nouvelle appellation

### 2- Convention pour le relogement des personnes évacuées suite au séisme du 11/11/2019

Une quinzaine de personnes ont dû être relogées dans l'urgence. Par la suite des logements stables ont pu être trouvés pour un certain nombre de sinistrés. Il s'agit de régulariser les situations et de bénéficier des dispositifs nationaux (Fonds National de relogement d'Urgence FARU) qui aident au relogement des personnes évacuées, dans la limite de 6 mois.

Une convention a été élaborée avec les services de l'État. Il est demandé au Conseil de l'approuver.

Le maire et sa majorité apportent des réponses à nos questions 4 familles concernées, pas de demandes liées au séisme au CCAS.

Nous votons POUR

### 3 - Subventions de l'État suite au séisme du 11/11/2019 sur les biens assurables

Suite au séisme, les services de l'État ont demandé à la commune d'évaluer dans l'urgence les dégâts les plus importants sur les bâtiments publics. La commune a proposé l'église et l'école maternelle. Seule l'école a été retenue par l'État comme éligible à une éventuelle subvention via la dotation de Soutien à l'Investissement Public Local. Le préfet de Région a pris un arrêté le 20 décembre 2019 qui retient une assiette de travaux de 200.000€, la subvention de l'État étant de 80% de cette somme soit 160.000€.

Il est précisé que la subvention réellement obtenue sera actualisée en fonction du coût réel des travaux effectués et de la prise en charge par la compagnie d'assurance des bâtiments communaux. La commune a d'ores et déjà entamé les démarches auprès de

professionnels du bâtiment afin de connaître les travaux à effectuer et obtenir des devis.

Il est proposé de prendre acte de la subvention de 160.000€ accordée au titre de la DSIL pour les travaux de réfection de l'école maternelle.

Nous demandons pourquoi l'église n'est pas prise en compte. Réponse c'est une décision de l'État.

Mr le Maire nous précise qu'avec la reconnaissance de catastrophe naturelle, 50% des travaux sont pris en charge par l'État, 50% par les assurances.

Nous votons POUR

#### **4- Subventions de l'État suite au séisme du 11/11/2019 sur les biens non assurables**

Un recensement a été fait par l'État des biens non assurés ayant été touchés par le séisme; Il apparaît que le chemin de Mayour a été fortement endommagé suite à un trafic routier intense et largement supérieur au dimensionnement de la voie.

L'entreprise BRAJA a estimé à 40.723,50€ HT le montant des travaux de remise en état. Monsieur le maire demande un appui financier équivalent à la moitié de cette dépense prévisionnelle.

Nous nous faisons préciser l'articulation avec les autres travaux prévus au point 10.

Michel CHEYNET apporte les précisions demandées,

Nous votons POUR

#### **5- Subvention école élémentaire : semaine scientifique et hip hop**

Les classes de CE1/CE2 et CM2 vont faire une semaine scientifique du 11 au 15 mai 2020 composée d'animations encadrés par l'entreprise d'animation astronomique et scientifique « Tomastro animations » basée en Isère. Ces animations remplacent la traditionnelle classe découverte Le budget est de 2.470€, l'Amicale Laïque en prendra une partie à sa charge (800€) la subvention communale demandée est de 1.670€.

Parallèlement les classes de CP/CE1 et CP sollicitent une subvention pour faire venir un intervenant hip hop pour les animations ; le travail mené se terminera par une visite des enfants à une exposition de sciences et arts plastiques La participation de l'Amicale Laïque sera de 200€, la subvention demandée à la commune est de 440€.

Olivier FAURE ayant une fille dans une des classes concernées et Marlène GOMEZ étant concernée en tant qu'institutrice ne prennent pas part au vote.

Vote à l'unanimité des votants

#### **6-Subvention exceptionnelle : club de football Union Sportive de Rochemaure (USR)**

L'USR a dû régler une facture d'électricité d'un montant de 876,48 € alors qu'ils n'utilisaient plus les locaux, ceux-ci ayant été réaffectés à la Bibliothèque. Il est reposé de leur verser une subvention d'un même montant.

Nous faisons préciser que ces dépenses de chauffage ont été faites avant l'ouverture de la Bibliothèque et correspondent à la période des travaux à l'intérieur des locaux, ces travaux ayant été effectués pour partie par des entreprises extérieures.

Nous soulignons également qu'il y a un problème dans la température des locaux mis à disposition tels que le foyer des amandiers; nous demandons que la vigilance soit demandée aux associations qui en bénéficient.

S'agissant de la subvention, nous votons POUR

## **7 Demande de subventions : projet de réfection des réseaux d'assainissement rue de la gare/rue de la Verse et stade amont de la station d'épuration.**

Le diagnostic réseau d'assainissement rendu en 2019 par le cabinet NALDEO a fait apparaître des zones à traiter rapidement, le réseau y étant particulièrement mauvais état. Les eaux parasites en quantité importante entrent dans le réseau et de nombreux défauts ont été constatés. Le cabinet NALDEO a établi un avant-projet estimatif à 550000€ HT sur la base duquel LE maire propose d'opérer des demandes de subventions :  
État 110.000€

Agence de l'Eau : 165.000€

Département 165.000€

L'autofinancement de la commune sera de 110.000€

Nous votons POUR

## **8 Demande de subventions : projet de construction de vestiaires stade du foot.**

Un projet a été élaboré pour la construction d'un bâtiment à proximité de l'ancien vestiaire comprenant vestiaires, blocs de douches, vestiaires arbitres. La structure sera construite hors risque de crue sans entraver l'écoulement de l'eau pendant les crues. Une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet 3A qui a estimé le projet de construction à 548 776€ HT. La commune propose de demander des subventions à l'État (DETR) à la Région, au département et à la Fédération Française de football. Pour nous le projet est à revoir car nous le trouvons trop cher. Toutefois, nous sommes favorables à la demande de subventions et  
Nous votons POUR.

## **9- Acquisition par préemption Ile Croix de la Lauze : parcelles ZC 106,111,112,117 et 172**

La commune ayant été informée par la SAFER d'une transaction concernant des terrains situés Ile Croix de la Lauze. La collectivité a choisi d'exercer son droit de préemption. L'objectif étant de consolider les exploitations agricoles existantes et d'éviter toute installation illégale dans ces zones inondables. Ayant depuis longtemps demandé à la mairie d'exercer son droit de préemption dans ces zones, nous votons POUR.

## **10- Attribution du marché de dévoiement des réseaux d'assainissement suite aux travaux de la déviation de la RN102.**

Les travaux de la déviation 102 imputent un certain nombre de réseaux. Une procédure d'appel d'offres a été lancée. Il convient d'attribuer le marché, sachant que les travaux estimés à 330.000€ HT seront remboursés intégralement à la commune. Michel Cheynet donne les explications techniques. Après appel à Mr BAZOUD pour confirmation, René GIMENEZ donne les résultats de l'appel d'offres. Lot 1 à l'entreprise Berthouly lot 2 à l'entreprise Pompages Rhône Alpes

Nous faisons remarquer que la commission d'appels d'offres n'a pas été réunie. Même si le montant du marché est inférieur au seuil d'obligation, nous exprimons le fait que pour un montant aussi important il aurait été souhaitable de réunir la commission. Pour cette raison, nous nous ABSTENONS.

## **11- Adhésion au groupement de commandes afin d'assurer l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage.**

Suite à la parution du décret d'application de la Loi du 23 juillet 2019, les collectivités doivent réduire leur consommation d'énergie d'ici 2040 et 2050. Le SDE a organisé un groupement de commandes d'achat de gaz naturels et de services associés. La commune a 4 chaufferies susceptibles d'intégrer ce groupement. Il est proposé de signer la convention avec le SDE.

Nous exprimons un certain nombre de réserves sur le manque d'informations sur les conséquences de cette signature, sur la perte de maîtrise que nous aurons en déléguant tout ce service au SDE. Et sur l'opportunité de signer ce type de convention à quelques semaines d'élections municipales. Nous sommes rejoints dans nos remarques par d'autres élus, et le maire décide d'ajourner cette délibération.

## **12 Admissions de Créances en non-valeur**

Il s'agit d'admettre en non-valeur 3 créances pour un montant total de 427€  
Pas de remarques, nous votons POUR

## **13 » Changements d'affectations comptables dans la comptabilité d'inventaire**

La trésorière de le Teil a informé la mairie de plusieurs erreurs d'affectation dans les comptes de certains biens (stores, débroussailleuse...). Il est proposé des modifications comptables.

Nous faisons remarquer que certains de ces biens ne doivent plus être en service comme la machine à laver de l'école maternelle achetée en 1998 et qu'ils devraient être retirés du bilan.

Pour autant nous votons POUR et regarderons ça de plus près ultérieurement.

## **14 Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet.**

Il s'agit de créer le poste permettant à l'agent recruté en 2018 en contrat à durée déterminée d'être titularisé, sachant que ce responsable des services techniques donne entièrement satisfaction.

Nous demandons pourquoi concomitamment à cette création n'est pas prévue la suppression du poste créé en février 2018. Le maire et sa majorité conviennent que c'est un oubli en effet et qu'il faudra prévoir cette délibération au prochain CM. Concernant la création de poste, nous votons POUR.

## **15 - Convention d'occupation local du Prieuré avec l'APSCR**

Il s'agit de régulariser l'occupation par l'APSCR des locaux du Prieuré. Le prêt est prévu pour 3 ans, renouvelable avec un préavis de 6 mois. Nous faisons remarquer que la convention n'offre pas la possibilité à l'APSCR d'organiser des portes ouvertes (interdiction de recevoir du public non adhérent) et mentionne le nom d'une assurance. Les élus conviennent que la convention doit être réécrite sur ces parties. Néanmoins nous donnons notre accord de principe sous réserve de réécrire la convention avec les modifications souhaitées. Nous votons POUR.

## **16 Modification d'une délibération : achats de parcelles AK801 et 802 rue de l'Arceau**

La délibération du 19 octobre prévoyait un prix d'achat de 70€ alors que les propriétaires souhaitaient un prix d'achats de 140€, qui correspond au prix du marché. Le maire demande la modification de la délibération dans ce sens.

Nous votons POUR

## **17- Acquisition des parcelles AK 217 et 218 pour un montant de 10.000€**

Cette délibération a été ajoutée à l'ordre du jour. Elle correspond au besoin d'acheter un terrain pour installer une station de relevage dans le cadre des travaux d'assainissement sur cette zone. Nous demandons si le poste de relevage pouvait être mis ailleurs et insistons sur l'importance de limiter les nuisances olfactives et de bruit que ce poste peut entraîner.

Nous votons POUR

## **Questions diverses**

### **1-Commission finances prévue avant les élections ?**

Lors du CM précédent, nous avons demandé la réunion de la commission finances. M. le Maire nous dit que la Trésorerie n'a pas fourni d'éléments permettant de réunir cette commission. Nous trouvons que cela fait un peu « pilotage à vue ».

### **2-Tour de France les commerçants sont-ils associés à la préparation de leur passage,?**

Pas beaucoup d'éléments, une réunion est prévue en avril avec la communauté de communes.

### **3-Nous réitérons notre demande de recevoir les comptes rendus de bureaux et de conseils communautaires de la communauté de communes.**

4-Le Maire nous dit qu'il est possible qu'il y ait prochainement un nouveau Conseil municipal. Nous exprimons le souhait d'avoir un dernier conseil municipal avant les élections, et de terminer le mandat par le partage d'un temps de convivialité.

Un habitant demande des précisions sur le **déploiement de la fibre optique** et concernant une situation précise, il lui est dit qu'un problème de voisinage gêne l'arrivée de la fibre au domicile de cette personne.

Mr Delannoy au nom de l'association du Syndicat Libre du lotissement de Croze fait part de la dissolution de ce syndicat suite à l'achat par la commune de la voie desservant ce lotissement. Il remet au CCAS la somme restant lors de la dissolution du syndicat, à l'attention des sinistrés du séisme du 11 novembre. Tous les élus le remercient de ce geste.

Fin du conseil municipal à 20H.